



Radio RCF – ça va mieux en le disant
20 janvier 2014

Jobsourd, mode d'emploi pour les malentendants

Comment trouver plus facilement un emploi quand on est malentendant ?
Une piste : se connecter sur Jobsourd, un site internet qui vient d'être entièrement remanié. Qu'est-ce qu'on peut y trouver et comment ça fonctionne ?
Mode d'emploi avec Amandine Pillot, responsable de ce site

Présentation de l'émission :
Parce qu'on ne parle toujours que des mauvaises nouvelles, parce qu'il y a aussi des gens qui font des choses positives, Vincent Belotti vous propose un magazine "sans nuages" et en direct ! Et puis, c'est vrai : ça va mieux en le disant, non ?

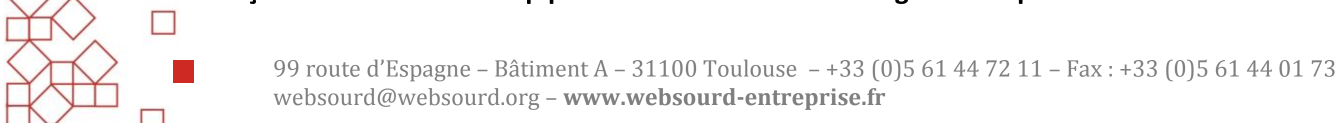
Pour écouter le reportage :
http://www.rcf.fr/radio/rcfnational/emission/141959/700988

Transcription du reportage par Websourd :
Vincent Belotti : Avec plus de 3 millions de chômeurs, pas évident de trouver un emploi, encore moins quand on est touché par un handicap. Une piste : se tourner vers Internet. Depuis quelques années, des sites spécialisés proposent offres et services spécifiques. Illustration avec Jobsourd. Le site a été lancé il y a deux ans et vient d'être remanié. Qu'est-ce qu'on y trouve, précisément ? Réponse avec la responsable, Amandine Pillot. Bonjour. Merci d'être avec nous. Vous allez nous donner le mode d'emploi de Jobsourd. Mais avant d'en parler, comment a-t-il été créé ? Qui est derrière ce site ?
Amandine Pillot : C'est la société coopérative Websourd qui est à l'origine de ce site. Cette coopérative a une dizaine d'années et est née à Toulouse. Elle a été créée par des sourds et pour des sourds. L'objectif de Websourd est de développer des produits et des services qui favorisent l'accessibilité des personnes sourdes et malentendantes.

-Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?
-Websourd est à l'origine du site websourd.org, un site d'actualité en ligne 100% en langue des signes française. Il permet aux personnes sourdes de s'informer grâce à des vidéos en langue des signes.

-On y trouve des vidéos sur la politique, l'économie ? Tout est traduit en langue des signes ?
– Tout à fait. Nous avons même une équipe de journalistes qui produit elle-même ses reportages. On a également un système de téléphonie avec de l'interprétation à distance qui s'appelle Elision. Il permet aux personnes sourdes de communiquer avec un interlocuteur en passant par un centre relais. Un interprète voit, via une webcam, ce que la personne sourde souhaite dire et il traduit pour l'interlocuteur.

– Ça fonctionne pour les démarches administratives ? Par exemple, pour joindre sa banque ?
– **Voilà. Ça fonctionne beaucoup pour des salariés sourds et également pour entrer en contact avec**


99 route d'Espagne – Bâtiment A – 31100 Toulouse – +33 (0)5 61 44 72 11 – Fax : +33 (0)5 61 44 01 73
websourd@websourd.org – **www.websourd-entreprise.fr**

différents services.

– Et si on veut prendre son train et qu'on est malentendant, vous avez trouvé une solution...
– **Oui. On a développé un personnage virtuel signant, un avatar 3D qui signe. Vous pouvez le voir dans de nombreuses gares sur des écrans. Ce personnage virtuel signe la même chose que ce que dit la voix de la SNCF. Nous, les entendants, nous entendons dans une gare et...**

– Et là, c'est traduit en langage des signes pour ne pas rater son train. Ça fait beaucoup d'initiatives… Pour en revenir à Jobsourd, le site vient d'être remanié. Que propose-t-il concrètement ? On peut déposer un CV, mais de quelle manière ?
– **Tout à fait. Toutes les initiatives qu'on met en œuvre sont faites pour faciliter le quotidien des personnes sourdes et malentendantes. Avec Jobsourd, on a choisi de faciliter l'accès à l'emploi et l'accessibilité des offres d'emploi. Ce site permet dans un premier temps aux candidats de déposer leur CV en langue des signes via une vidéo. Il y a plusieurs systèmes pour transférer la vidéo sur notre site. Les personnes concernées font leur CV devant leur webcam, nous le transmettent, et nous le traduisons pour le proposer aux entreprises qui sont intéressées.**

– On peut aussi laisser son CV dans une CVthèque ?
– **Voilà. Le CV vidéo peut avoir deux utilités : soit la personne dépose son CV via une vidéo en langue des signes, nous la traduisons en français et nous la transmettons à une entreprise en réponse à une offre, soit nous intégrons le CV dans notre CVthèque et ensuite, les entreprises peuvent consulter les profils des candidats qui ont déposé leurs CV.**

– Évidemment, l'intérêt de Jobsourd est de pouvoir répondre à des offres d'emploi. Voici quelques exemples d'offres d'emplois qui sont postées sur votre site : conseiller commercial en boutique Orange à Paris, formateur en langue des signes, infographiste modélisation 3D chez Websourd… Comment répondre à une offre quand on est malentendant ? Aussi par la langue des signes ?
– Oui. C'est la technique que je viens de présenter. Ce qui manque dans ce que je viens de présenter, c'est justement l'intérêt de ce site : les trois offres que vous venez de citer nous sont transmises par les recruteurs en français, par écrit. Nous, nous les traduisons en langue des signes et nous diffusons une vidéo en langue des signes qui présente l'offre d'emploi.

– Ça fonctionne aussi à l'inverse, donc. Il y a aussi d'autres services que nous allons évoquer dans quelques secondes.

Notre invitée est Amandine Pillot, responsable du site Jobsourd dont la nouvelle version vient d'être lancée. Répondre à des offres d'emploi, déposer sa candidature, ce sont les services que l'on peut attendre de ce site, mais il y a aussi d'autres possibilités comme le visio-conseil. Expliquez-nous.
– **Le visio-conseil est un service qui est en développement actuellement. Il sera bientôt disponible. L'objectif est de permettre à une personne sourde en recherche d'emploi d'entrer en contact directement avec un conseiller qui maîtrise la langue des signes. C'est une des difficultés à laquelle peut être confronté ce public. Tout le monde ne maîtrise pas la langue des signes et la recherche d'emploi est assez spécifique. Ça permet donc de donner des conseils. En attendant d'avoir ce visio-conseil totalement personnalisé, on propose une rubrique « Informations », dans laquelle on présente en français écrit et en langue des signes des informations sur la recherche d'emploi, le monde du travail et les spécificités liées à la surdité.**

– Si on essaie de prendre un peu de recul, où en est-on de la situation de l'emploi concernant les malentendants ? Peut-on dire que c'est difficile ? Avez-vous quelques chiffres à nous donner ?
– **D'un point de vue plus global, on peut rappeler que pour les travailleurs handicapés, la recherche d'emploi est plus difficile que pour les autres. Le taux de chômage est 2 fois supérieur pour les travailleurs handicapés que pour les autres personnes. Il tourne autour de 20 %. Concernant les**

sourds, ce chiffre est encore plus élevé puisqu'on parle de 2/3 des personnes sourdes qui seraient à la recherche d'un emploi.

– Quels sont les freins à la recherche d'emploi des personnes sourdes malentendantes ? Que craignent les employeurs ?
– **La crainte principale concerne la communication au sein de l'équipe et avec les collègues.**

– On a peur que la personne soit isolée ?
– **C'est ça. Une des solutions préconisées est de pouvoir intégrer plusieurs personnes sourdes sur le même site, pas forcément dans la même équipe. Cela permet deux choses : que le salarié ne soit pas isolé au moment des pauses ou pendant les moments de convivialité, et ça permet de mutualiser les frais d'interprétariat dont on peut avoir besoin pour des réunions.**

– Mais tous les emplois peuvent-ils être accessibles à des personnes sourdes ? Je pense à un poste de standardiste téléphonique ou de téléassistance... Cela peut-il vraiment être un frein à l'emploi d'une personne sourde ou est-il seulement question d'adaptabilité du poste ?
– **On essaye de mettre en avant le fait que tous les cas de figure doivent être étudiés. On essaye de ne pas se mettre de frein, a priori. Nous étudions au cas par cas les situations selon le poste proposé. Nous ne nous fermons aucune porte. Vous parliez d'un poste de téléassistant. Maintenant, il y a certaines adaptations qui permettent de le faire. Nous sommes en train d'imaginer que dans certaines structures, il puisse y avoir des conseillers sourds qui soient dédiés aux usagers sourds qui viendraient se renseigner. Ça peut être des alternatives et des adaptations de cet ordre.**

– Pour fêter la renaissance de Jobsourd, vous avez créé un jeu concours. De quoi s'agit-il ?
– **Ce jeu est toujours en cours. Vous pouvez jouer sur www.jobsourd.fr/jeu. Le jeu s'intitule "Le job de mes rêves". Il est demandé aux candidats de poster un CV vidéo 100 % visuel et décalé. L'objectif est d'avoir un jeu pédagogique et original. Ça reste sur le thème du CV, mais amusant.**

– Le jeu devait s'arrêter aujourd'hui, mais vous l'avez prolongé. Que gagne-t-on ? Un emploi ?
– **On peut gagner un kit olympique qui est très sympathique, avec différents objets sportifs. Et avec les Jeux olympiques qui arrivent. Il y a quelques autres lots qui sont à découvrir sur le site. Mais ce jeu est aussi un entraînement pour se préparer à nous envoyer un vrai CV vidéo sur le site de jobsourd.fr.**

– Merci, Amandine Pillot d'avoir présenté le site de Jobsourd qui vient d'être remanié. Voici l'adresse : www.jobsourd.fr. Je vous souhaite mes meilleurs vœux de réussite pour ce site et qu'il puisse aider à retrouver un emploi. Merci.
– **Merci à vous. Vous êtes les bienvenus sur Jobsourd !**

